

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-029**

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été proposé de nommer un secrétaire de séance, dont la mission est d'assister le Maire pour :

- la vérification du quorum
- la validité des pouvoirs
- la constatation des votes
- le bon déroulement des scrutins.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**DESIGNE**

Madame Caroline GUILBERT en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Le Maire,



Suc MACE

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-030**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT – COMPTE  
ADMINISTRATIF 2014**

Lors de sa séance du 5 décembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de gérer le Château Guillaume le Conquérant sous la forme d'un Service Public Industriel et Commercial et d'une régie dotée de la seule autonomie financière ayant pour objet la gestion du site. Cette régie est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un conseil d'exploitation et un directeur.

Le règlement intérieur qui accompagne la régie prévoit que les dépenses et recettes d'exploitation de la régie font l'objet d'un budget annexe.

Le nombre d'entrées a augmenté de 18,6 % : il est passé de 56.502 en 2013 à 67.000 en 2014. C'est une année exceptionnelle, récolte des efforts financiers et humains semés depuis ces dix dernières années. Elle est à l'image du tourisme normand, marquée par des évènements forts et par un devoir de mémoire impératif.

Le Compte Administratif 2014 du budget-annexe du SPIC Château Guillaume-le-Conquérant retrace une partie de ces éléments :

## I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constantes par rapport à l'an passé. Les recettes, quant à elles, progressent de 13 % (+ 78.862 €).

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT   |                     | RECETTES DE FONCTIONNEMENT                         |                     |
|--|---------------------|--|---------------------|
| Charges d'exploitation<br>(-7.894 € par rapport au réalisé 2013. En 2014, le service a bénéficié d'un avoir sur sa facture de gaz de 9.500 € du fait d'une surestimation de la consommation réelle). | 61.913,75 €         | Produit des entrées<br>(+ 46.356 €)                | 305.201,65 €        |
| Stocks boutique au 1 <sup>er</sup> janvier 2014  | 37.359,04 €         | Stocks boutique au 31 décembre 2014                | 41.698,64 €         |
| Achats marchandises Boutique (+ 22.672 €)  | 65.671,72 €         | Ventes de marchandises de la boutique (+ 31.630 €) | 124.729,68 €        |
| Promotion du site (+ 3.525 €)  | 93.829,16 €         | Participation de la Région à la Fête des Jeux      | 1.500,00 €          |
| Dépenses de personnel (+ 3.292 €)  | 336.270,68 €        | Subvention du budget principal                     | 210.000,00 €        |
| Dotations aux amortissements   | 17.299,32 €         | Trophée tourisme 2013 du Calvados                  | 800,00 €            |
|  |                     | Recettes exceptionnelles                           | 20,50 €             |
| <b>TOTAL DF</b>  | <b>612.343,67 €</b> | <b>TOTAL RF</b>                                    | <b>683.950,47 €</b> |

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **71.606,80 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (-7.792,49 €), la **SECTION DE FONCTIONNEMENT** dégage un **excédent de 63.814,31 €**.

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT                     |                    | RECETTES D'INVESTISSEMENT    |                    |
|---|--------------------|------------------------------|--------------------|
| Ordinateur                                    | 1.778,40 €         | Dotations aux amortissements | 17.299,32 €        |
| Mobilier (étagère) et équipement (aspirateur) | 1.856,33 €         | FCTVA                        | 2.590,00 €         |
| Travaux complémentaires scénographie          | 4.800,00 €         |                              |                    |
| Illustrations pour conte de Noël              | 2.000,00 €         |                              |                    |
| Pavoisement                                   | 2.938,80 €         |                              |                    |
| <b>TOTAL DI</b>                               | <b>13.373,53 €</b> | <b>TOTAL RI</b>              | <b>19.889,32 €</b> |

Le résultat d'Investissement 2014 est de **6.515,79 €**. En intégrant le résultat de l'exercice 2013 (51.986,53 €), les restes à réaliser en recettes (560 €) et en dépenses (12.309 €) la *SECTION D'INVESTISSEMENT* laissent apparaître un **excédent de 46.753,32 €**.

### III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 63.814,31 € ;
- de reporter l'excédent d'investissement de 58.502,32 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « SPIC CHÂTEAU GUILLAUME LE CONQUERANT » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

**A L'UNANIMITE,  
sur 27 votants**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

#### **APPROUVE**

le Compte Administratif 2014 du budget annexe du « SPIC CHÂTEAU GUILLAUME LE CONQUERANT ».

#### **ACCEPTE**

le report de l'excédent de fonctionnement de 63.814,31 € et de l'excédent d'investissement de 58.502,32 €.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Le Maire,

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le



Σωκ ΜΑΡΣ

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE  
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint  
  
MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)  
M. le Dr ZAMARA  
M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)  
Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)  
Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)  
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)  
Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)  
M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-031**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT – BUDGET  
PRIMITIF 2015**

Le Budget Primitif 2015 du budget annexe « SPIC CHÂTEAU GUILLAUME LE CONQUERANT » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **783.941,63 €** dont :

- 707.405,31 € en Section de Fonctionnement,
- 76.536,32 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

**I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Hors enveloppe qui n'amène pas d'exécution budgétaire mais contribue à l'équilibre de la section, les dépenses de fonctionnement prévoient une augmentation de 53.858 € par rapport à l'an passé.

Les recettes, quant à elles, sont plus mesurées : elles anticipent une baisse de la fréquentation, atténuée par la hausse des tarifs. Elles sont inscrites en diminution de 40.359 € en comparaison à 2014 (hors excédent de fonctionnement 2014 qui ne s'exécute pas).

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT  |                     | RECETTES DE FONCTIONNEMENT  |                     |
|---|---------------------|---|---------------------|
| Charges d'exploitation (+ 12,7k€ par rapport au CA 2014 incluant + 4,7 k€ de charges énergétiques ; + 4,9 k€ d'entretien des équipements)   | 74.630,00 €         | Produit des entrées (-25,2 k€ par rapport au CA 2014)   | 280.000,00 €        |
| Achats marchandises boutique (+ 4,3 k€ par rapport au CA 2014)  | 70.000,00 €         | Ventes de marchandises de la boutique (-14,7 k€ par rapport au CA 2014)   | 110.000,00 €        |
| Stocks boutique au 1 <sup>er</sup> janvier 2015   | 41.699,00 €         | Stocks boutique au 31 décembre 2015   | 41.699,00 €         |
| Promotion du site (+ 16,2 k€ par rapport CA 2014)   | 110.000,00 €        | Participation de la Région à la Fête des Jeux   | 1.500,00 €          |
| Dépenses de personnel (+ 18,2 k€ par rapport au CA 2014 : + 5,9 k€ de personnel extérieur compte tenu du report d'une partie de la refacturation du Musée des Automates au titre de 2014 ; + 4,3 k€ de rémunération du personnel ; + 8 k€ de charges du personnel du fait de la hausse des cotisations retraite et de prévoyance et URSSAF) | 354.510,00 €        | Subvention du budget principal  | 210.000,00 €        |
| Dotations aux amortissements  | 15.353,00 €         | Participation Fête des jeux – Office de Tourisme Pays de Falaise.<br>Cette participation est en réalité de 4.500 €, dont 4.108 € de paiement direct de prestations par l'Office, selon les modalités de la Convention qui nous lie. | 392,00 €            |
| Régularisation TVA  | 10,00 €             | Excédent 2014 de fonctionnement reporté   | 63.814,31 €         |
| Charges exceptionnelles (afin d'équilibrer le budget)   | 41.203,31 €         |   |                     |
| <b>TOTAL DF</b>   | <b>707.405,31 €</b> | <b>TOTAL RF</b>   | <b>707.405,31 €</b> |

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT   |                    | RECETTES D'INVESTISSEMENT              |                    |
|---|--------------------|--|--------------------|
| Matériel de bureau et informatique (appareil photo et ordinateur)   | 2.000,00 €         | Excédent d'investissement 2014 reporté | 58.502,32 €        |
| Mobilier (2.000 € signalétique ; 6.000 € système de vidéosurveillance ; 3.000 € système de comptage des visiteurs ; 4.000 € décors pour les Hivernales) | 15.000,00 €        | Dotations aux amortissements           | 15.353,00 €        |
| Plan de sécurisation – Report 2014  | 1.284,00 €         | FCTVA                                  | 2.681,00 €         |
| Maquettes et tablettes – Report 2014  | 11.025,00 €        |  |                    |
| Etude aménagement Château   | 15.000,00 €        |  |                    |
| Numérisation des archives   | 1.500,00 €         |  |                    |
| Diverses immobilisations corporelles (équilibre le budget)  | 30.727,32 €        |  |                    |
| <b>TOTAL DI</b>   | <b>76.536,32 €</b> | <b>TOTAL RI</b>                        | <b>76.536,32 €</b> |

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe « SPIC CHÂTEAU GUILLAUME LE CONQUERANT ».

**PAR 22 VOIX POUR & 6 ABSTENTIONS**  
(sur 28 suffrages exprimés : B. VETTIER, V. TROCHERIE, C. GUEVEL BADOU, H. MAUNOURY, M. BARBERA, G. PERCHERON)

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

### APPROUVE

le Budget Primitif 2015 du budget annexe « SPIC CHÂTEAU GUILLAUME LE CONQUERANT ».

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015  
Publication : 30/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*Σωλ Μαρέ*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-032**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

La Ville de FALAISE est compétente pour assurer le service d'assainissement. Elle a pour cela recours à un délégataire de service public, la SAUR, par le biais d'un contrat d'affermage. Le mode de gestion déléguée oblige à gérer financièrement le service sous la forme d'un budget annexe, à savoir une régie dotée de la seule autonomie financière assujettie à la TVA.

Le budget annexe de l'ASSAINISSEMENT retrace ainsi les opérations patrimoniales et les opérations financières effectuées par le fermier. Son exécution, en 2014, s'établit comme suit :

## I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution de 3.936 € en comparaison à 2013.

Les recettes, quant à elles, sont en forte diminution (- 211.439 €) compte tenu de la constatation, en 2013, du rattrapage de la prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau de 2008 à 2011 (145.011 €) et du retard de versement de la prime 2013, exécutée en 2015 et non 2014 (51.689 €). De même, le versement de la subvention au titre de la qualité d'exploitation 2013, de 10.628 €, est reporté en 2015.

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT  |                     | RECETTES DE FONCTIONNEMENT   |                    |
|---|---------------------|--|--------------------|
| Analyse des micropolluants  | 2.605,17 €          | Contrat d'affermage avec la SAUR (+ 1,3 % par rapport à 2014)                                    | 57.728,09 €        |
| Honoraires pour le suivi et la surveillance de l'épandage des boues   | 6.263,31 €          | Subvention de l'Agence de l'Eau au titre de la qualité d'exploitation (solde 2009, 2010 et 2011) | 4.645,00 €         |
| Plan topographique (passage du Centre et Commerce, rue de la Pelleterie et du 9 <sup>ème</sup> Arrondissement de Paris) | 1.875,00 €          | Amortissement des subventions  | 26.583,84 €        |
| Insertion pour annonces « étude de l'assainissement sur le territoire de Falaise »                                      | 165,06 €            |  |                    |
| Dotations aux amortissements  | 95.876,01 €         |  |                    |
| <b>TOTAL DF</b>   | <b>106.784,55 €</b> | <b>TOTAL RF</b>  | <b>88.956,93 €</b> |

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **- 17.827,62 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (10.497,68 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* dégage un **déficit de 7.329,94 €**.

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2014 a été consacrée à la réalisation d'une étude par le cabinet SIBEO englobant l'opération des problématiques liées à l'assainissement qui connaîtra une exécution budgétaire dès 2015.

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT                   |                    | RECETTES D'INVESTISSEMENT             |                     |
|---|--------------------|---------------------------------------|---------------------|
| Amortissement des subventions               | 26.583,84 €        | Dotations aux amortissements          | 95.876,01 €         |
| Remboursement d'emprunt à l'Agence de l'Eau | 17.128,79 €        | Excédent de fonctionnement capitalisé | 214.668,04 €        |
| <b>TOTAL DI</b>                             | <b>43.712,63 €</b> | <b>TOTAL RI</b>                       | <b>310.544,05 €</b> |

Le résultat d'Investissement 2014 est de **266.831,42 €**. En intégrant le résultat de l'exercice 2013 (-214.668,04 €), la *SECTION D'INVESTISSEMENT* présente une **capacité de financement de 52.163,38 €**.

### III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter le déficit de fonctionnement de 7.329,94 €.
- de reporter l'excédent d'investissement de 52.163,38 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « ASSAINISSEMENT » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

**A L'UNANIMITE,  
sur 27 votants**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

#### **APPROUVE**

le Compte Administratif 2014 du budget annexe « ASSAINISSEMENT »

#### **ACCEPTE**

le report du déficit de fonctionnement de 7.329,94 € et de l'excédent d'investissement de 52.163,38 € sur l'exercice 2015.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015  
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*S. MACE*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-033**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2015**

Le Budget Primitif 2015 du budget annexe de l'Assainissement s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **544.908,44 €** dont :

- 209.530,00 € en Section de Fonctionnement,
- 335.378,44 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

**I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Hors enveloppe qui n'amène pas d'exécution budgétaire mais contribue à l'équilibre de la section, les dépenses de fonctionnement prévoient une augmentation de 2.031 € par rapport à l'an passé.

Les recettes, quant à elles, augmentent de 120.573 € afin d'enregistrer le rattrapage 2014 des subventions de l'Agence de l'Eau et les primes annuelles 2015.

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT  |                     | RECETTES DE FONCTIONNEMENT  |                     |
|---|---------------------|---|---------------------|
| Frais de dératisation et de géomètre                                | 3.000,00 €          | Contrat d'affermage avec la SAUR  | 55.000,00 €         |
| Honoraires pour le suivi et la surveillance de l'épandage des boues | 10.000,00 €         | Prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau (2013 & 2014)                     | 106.689,00 €        |
| Régularisation TVA  | 10,00 €             | Subvention de l'Agence de l'Eau au titre de la qualité d'exploitation (2013 & 2014) | 21.256,00 €         |
| Dépenses imprévues  | 975,00 €            | Amortissement des subventions   | 26.585,00 €         |
| Dotations aux amortissements  | 95.806,00 €         |   |                     |
| Virement à la section d'investissement                              | 92.409,06 €         |   |                     |
| Déficit de fonctionnement reporté                                   | 7.329,94 €          |   |                     |
| <b>TOTAL DF</b>   | <b>209.530,00 €</b> | <b>TOTAL RF</b>   | <b>209.530,00 €</b> |

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT                                   |                     | RECETTES D'INVESTISSEMENT   |                     |
|---|---------------------|---|---------------------|
| Etude assainissement collectif                              | 50.000,00 €         | Subvention de l'Agence de l'eau (étude, zonage et travaux assainissement collectif) | 95.000,00 €         |
| Zonage d'assainissement collectif                           | 30.000,00 €         | Dotations aux amortissements  | 95.806,00 €         |
| Travaux sur patrimoine                                      | 50.000,00 €         | Excédent d'investissement reporté   | 52.163,38 €         |
| Travaux de mise en séparatif du réseau rue de la Pelleterie | 100.000,00 €        | Virement de la section de fonctionnement  | 92.409,06 €         |
| Divers (pour l'équilibre du budget)                         | 69.723,44 €         |   |                     |
| Remboursement d'emprunt à l'Agence de l'Eau                 | 9.070,00 €          |   |                     |
| Amortissement des subventions                               | 26.585,00 €         |   |                     |
| <b>TOTAL DI</b>   | <b>335.378,44 €</b> | <b>TOTAL RI</b>   | <b>335.378,44 €</b> |

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe « ASSAINISSEMENT ».

**PAR 22 VOIX POUR  
& 6 ABSTENTIONS**  
(sur 28 suffrages exprimés : B. VETTIER, V. TROCHERIE, C. GUEVEL BADOU, H. MAUNOURY, M. BARBERA, G. PERCHERON)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le Budget Primitif 2015 du budget annexe « ASSAINISSEMENT ».

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



S. MACE

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-034**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX – COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

La commune a pour mission d'assurer la production et la distribution d'eau potable aux abonnés du service. Elle exerce elle-même la distribution et a confié la production du service, par le biais d'un contrat d'affermage, à un délégataire, la SAUR. En parallèle, elle achète la quasi-totalité de son eau au Syndicat de Production d'Eau Potable Sud Calvados (SPEP) et, marginalement, au Syndicat du Bocage Falaisien.

Le budget annexe du « SERVICE DES EAUX » répond aux mêmes obligations que le budget annexe « ASSAINISSEMENT » (gestion déléguée par contrat d'affermage, assujettissement TVA, financement du service par une redevance payée par l'usager).

L'exécution du budget-annexe de l'EAU, en 2014, s'établit comme suit :

## I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution de 2.584 € en comparaison à 2013.

Les recettes, quant à elles, sont en hausse de 63.511 € compte tenu de la reprise de provision liée au trop-perçu de la redevance de pollution domestique par l'Agence de l'eau (93.168 €), atténuée par la baisse de la vente d'eau aux abonnés (-27.535 €) du fait de la baisse de la consommation par les industriels, notamment.

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT   |                     | RECETTES DE FONCTIONNEMENT  |                     |
|--|---------------------|---|---------------------|
| Achat d'eau au S.P.E.P Sud Calvados (+ 973 € par rapport à 2013)   | 70.875,62 €         | Vente d'eau aux abonnés (-27.535 €)   | 222.986,46 €        |
| Règlement de la quatrième (dernière) annuité du trop-perçu de la redevance de pollution domestique à l'Agence de l'Eau | 46.584,00 €         | Remboursement de frais de contrôle par la SAUR  | 2.291,61 €          |
| Taxe foncière 2014   | 1.323,55 €          | Remboursement de taxe foncière 2014 par la SAUR   | 1.323,55 €          |
| Dotations aux amortissements   | 93.238,47 €         | Amortissement des subventions   | 567,20 €            |
|  |                     | Reprise provision du trop-perçu de la redevance de pollution domestique à l'Agence de l'Eau | 93.168,00 €         |
| <b>TOTAL DF</b>  | <b>212.021,64 €</b> | <b>TOTAL RF</b>   | <b>320.336,82 €</b> |

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **108.315,18 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (217.857,18 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* dégage un **excédent de 326.172,36 €**.

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT                                     |                    | RECETTES D'INVESTISSEMENT    |                    |
|---|--------------------|------------------------------|--------------------|
| Amortissement des subventions                                 | 567,20 €           | Dotations aux amortissements | 93.238,47 €        |
| Installation de compteurs neufs et branchements d'eau potable | 2.743,20 €         |                              |                    |
| Réfection de clôture suite à la démolition du château d'eau   | 5.764,00 €         |                              |                    |
| Etude de l'alimentation en eau de la zone Expansia            | 7.500,00 €         |                              |                    |
| Alimentation en eau à l'Aérodrome                             | 5.869,00 €         |                              |                    |
| <b>TOTAL DI</b>   | <b>22.443,40 €</b> | <b>TOTAL RI</b>              | <b>93.238,47 €</b> |

Le résultat d'investissement 2014 est de **70.795,07 €**. En intégrant le résultat de l'exercice 2013 (305.054,15 €), et les restes à réaliser de dépenses (17.436 €), la *SECTION D'INVESTISSEMENT* dégage une **capacité de financement de 358.413,22 €**.

### III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 326.172,36 € ;
- de reporter l'excédent d'investissement de 375.849,22 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « SERVICE DES EAUX » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

**A L'UNANIMITE,  
sur 27 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

#### **APPROUVE**

le Compte Administratif 2014 du budget annexe « SERVICE DES EAUX ».

#### **ACCEPTE**

le report de l'excédent de fonctionnement de 326.172,36 € et de l'excédent d'investissement de 375.849,22 € sur l'exercice 2015.

Pour copie conforme,  
Le Maire

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



S. MACE

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-035**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX – BUDGET PRIMITIF 2015**

Le Budget Primitif 2015 du budget annexe « Service des Eaux » s'équilibre, en **DÉPENSES** et en **RECETTES**, à hauteur de **1.539.651,94 €** dont :

- 542.240,36 € en Section de Fonctionnement,
- 997.411,58 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

**I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Hors enveloppe qui n'amène pas d'exécution budgétaire mais contribue à l'équilibre de la section, les dépenses de fonctionnement prévoient une baisse de 41.523 € par rapport à l'an passé, en grande partie du fait du remboursement à l'Agence de l'Eau, en 2014, de la dernière annuité du trop-perçu de la redevance de pollution domestique.

Les recettes, quant à elles, diminuent de 104.169 €, compte tenu de la reprise de provision en 2014 (93.168 €) et de la prévision à la baisse des recettes liées à la vente d'eau aux abonnés (-12.986 €).

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT              |                     | RECETTES DE FONCTIONNEMENT   |                     |
|---|---------------------|--|---------------------|
| Achat d'eau au S.P.E.P Sud Calvados     | 72.000,00 €         | Vente d'eau aux abonnés  | 210.000,00 €        |
| Achat de petit équipement et honoraires | 3.400,00 €          | Produits divers dont le remboursement par la SAUR des frais de contrôle (4.000 €) et des taxes foncières (1.500 €) | 5.500,00 €          |
| Taxe foncière 2015                      | 1.500,00 €          |  |                     |
| Régularisation TVA                      | 10,00 €             |  |                     |
| Dépenses imprévues                      | 5.768,00 €          | Amortissement des subventions  | 568,00 €            |
| Dotations aux amortissements            | 93.589,00 €         | Excédent d'exploitation 2014 reporté   | 326.172,36 €        |
| Virement à la section d'investissement  | 365.973,36 €        |  |                     |
| <b>TOTAL DF</b>                         | <b>542.240,36 €</b> | <b>TOTAL RF</b>  | <b>542.240,36 €</b> |

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT  |                     | RECETTES D'INVESTISSEMENT                                  |                     |
|--|---------------------|--|---------------------|
| Installation de compteurs neufs et branchements d'eau potable  | 5.506,00 €          |  |                     |
| Renouvellement conduite AEP rue Victor Hugo - Report   | 16.930,00 €         |  |                     |
| Travaux de rénovation et d'extension de réseaux : doublement de la canalisation principale d'alimentation en eau de la Ville afin de sécuriser le réseau et permettre l'alimentation de la zone EXPANSIA dans de bonnes conditions | 450.000,00 €        | Subvention de l'Agence de l'Eau (renforcement des réseaux) | 162.000,00 €        |
| Renforcement et sécurisation du réseau en centre-ville   | 300.000,00 €        |  |                     |
| Etude Schéma eau potable   | 15.000,00 €         |  |                     |
| Divers (équilibre du budget)   | 209.407,58 €        |  |                     |
| Amortissement des subventions  | 568,00 €            | Excédent d'investissement 2014 reporté                     | 375.849,22 €        |
|  |                     | Virement de la section de fonctionnement                   | 365.973,36 €        |
|  |                     | Dotations aux amortissements                               | 93.589,00 €         |
| <b>TOTAL DI</b>  | <b>997.411,58 €</b> | <b>TOTAL RI</b>  | <b>997.411,58 €</b> |

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe « SERVICE DES EAUX ».

**PAR 22 VOIX POUR  
& 6 ABSTENTIONS**

(sur 28 suffrages  
exprimés : B. VETTIER,  
V. TROCHERIE, C. GUEVEL  
BADOU, H. MAUNOURY,  
M. BARBERA,  
G. PERCHERON)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le Budget Primitif 2015 du budget annexe « SERVICE DES EAUX ».

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015  
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*S. MACE*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-036**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU CAMPING – COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

La Municipalité a fait le choix d'assurer la gestion du Camping Municipal sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière, chargée de l'exploitation d'un service public administratif.

Le service est financé par le produit des locations des emplacements et équilibré par une subvention du budget principal de la Ville.

En 2014, le nombre de nuitées a augmenté due à l'attractivité du territoire en cette année de commémoration.

Le Compte Administratif 2014 du Budget-annexe du CAMPING présente les résultats suivants :

### I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont quasi constantes, en comparaison à 2013 (-212 €).

Les recettes, quant à elles, sont en hausse de 15.329 € compte tenu notamment du produit des locations (+7.401 €) et de la subvention versée par le budget principal (+ 7.993 €).

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT   |                    | RECETTES DE FONCTIONNEMENT         |                    |
|--|--------------------|------------------------------------|--------------------|
| Charges d'exploitation<br>(+ 2.044 € par rapport au CA 2013, due à la création d'un site de réservations en ligne - 1.907 €) | 16.288,90 €        | Produit des locations              | 43.949,20 €        |
| Dépenses de personnel<br>(- 2.006 € compte tenu de la baisse des heures effectuées par le personnel saisonnier)              | 46.663,70 €        | Subvention d'équilibre de la Ville | 36.372,00 €        |
| Dotations aux amortissements   | 3.258,89 €         |                                    |                    |
| <b>TOTAL DF</b>  | <b>66.211,49 €</b> | <b>TOTAL RF</b>                    | <b>80.321,20 €</b> |

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **14.109,71 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (-2.339,55 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* dégage un **excédent de 11.770,16 €**.

Sur l'exercice 2015 et compte tenu de cet excédent la subvention d'équilibre du budget principal sera logiquement diminuée.

### II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT |            | RECETTES D'INVESTISSEMENT    |                   |
|---------------------------|------------|------------------------------|-------------------|
| -                         | -          | Dotations aux amortissements | 3.258,89 €        |
| <b>TOTAL DI</b>           | <b>0 €</b> | <b>TOTAL RI</b>              | <b>3.258,89 €</b> |

Le résultat d'investissement 2014 est de **3.258,89 €**. En intégrant le résultat de l'exercice 2013 (7.848,85 €), la *SECTION D'INVESTISSEMENT* laisse apparaître un **excédent de 11.107,74 €**.

### III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 11.770,16 € ;
- de reporter l'excédent d'investissement de 11.107,74 €.

La Commission Tourisme, réunie le 24 mars 2015, a émis un avis favorable sur le Compte Administratif 2014.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « CAMPING » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

**A L'UNANIMITE,  
sur 27 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le Compte Administratif 2014 du budget annexe « CAMPING ».

**ACCEPTÉ**

le report de l'excédent de fonctionnement de 11.770,16 € et de l'excédent d'investissement de 11.107,74 € sur l'exercice 2015.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le



*Suc. HADÉ*

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-037**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU CAMPING – BUDGET PRIMITIF 2015**

Le Budget Primitif 2015 du budget annexe « CAMPING » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **96.901,90 €** dont :

- 79.102,16 € en Section de Fonctionnement,
- 17.799,74 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

**I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Hors enveloppe qui n'amène pas d'exécution budgétaire mais contribue à l'équilibre de la section, les dépenses de fonctionnement prévoient une hausse de 9.161 € par rapport à l'an passé liée aux charges d'exploitation.

Les recettes, quant à elles, diminuent de 12.989 €, compte tenu de la prévision mesurée du produit des locations (-3.949 €) et de l'ajustement à la baisse de la subvention d'équilibre du budget principal (-9.040 €).

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT  |                    | RECETTES DE FONCTIONNEMENT         |                    |
|---|--------------------|------------------------------------|--------------------|
| Charges d'exploitation :<br>+8.261 € par rapport au CA 2014 du fait des travaux de mise aux normes des installations électriques (2.920 €) et d'une facture d'eau importante suite à une fuite en période de fermeture de la structure. Des capteurs de détection de fuite ont été installés à titre préventif. | 24.550,16 €        | Produit des locations              | 40.000,00 €        |
| Dépenses de personnel : +966 €  | 47.630,00 €        | Subvention d'équilibre de la Ville | 27.332,00 €        |
| Charges diverses dont 120 € d'admission en non-valeur   | 230,00 €           |                                    |                    |
| Dotations aux amortissements  | 2.962,00 €         | Excédent de fonctionnement reporté | 11.770,16 €        |
| Virement à la section d'investissement  | 3.730,00 €         |                                    |                    |
| <b>TOTAL DF</b>   | <b>79.102,16 €</b> | <b>TOTAL RF</b>                    | <b>79.102,16 €</b> |

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT                     |                    | RECETTES D'INVESTISSEMENT                |                    |
|---|--------------------|--|--------------------|
| Etude stratégique de développement du Camping | 13.350,00 €        | Excédent d'investissement 2014 reporté   | 11.107,74 €        |
| Plantations d'arbres                          | 3.000,00 €         | Dotations aux amortissements             | 2.962,00 €         |
| Distributeurs de sacs pour déjections canines | 200,00 €           | Virement de la section de fonctionnement | 3.730,00 €         |
| Autres immobilisations (équilibre du budget)  | 1.249,74 €         |  |                    |
| <b>TOTAL DI</b>                               | <b>17.799,74 €</b> | <b>TOTAL RI</b>                          | <b>17.799,74 €</b> |

La Commission Tourisme, réunie le 24 mars 2015, a émis un avis favorable sur ce Budget Primitif 2015.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe « CAMPING ».

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le Budget Primitif 2015 du budget annexe « CAMPING ».

Pour copie conforme,  
Le Maire

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Suzanne MAOË

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-038**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE – COMPTE ADMINISTRATIF  
2014**

L'exécution du Budget-annexe du RESTAURANT SCOLAIRE, en 2014, s'établit comme suit :

**I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le nombre de repas vendus, en 2014, a diminué de 621 par rapport à l'an passé, pour atteindre un total de 40.175.

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 3.386 €.

Les recettes, quant à elles, ont augmenté de 41.108 €, du fait de la hausse de la subvention d'équilibre du budget principal (+49.178 €), atténuée par la baisse des ventes de repas (-4.942 €).

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT   |                     | RECETTES DE FONCTIONNEMENT   |                     |
|--|---------------------|--|---------------------|
| Charges à caractère général (constantes par rapport à 2013)        | 15.201,80 €         | Ventes de repas  | 117.447,60 €        |
| Denrées alimentaires (-11.141 €)                                   | 45.431,71 €         | Participation du SIVOM des Trois Communes  | 21.283,50 €         |
| Charges de personnel (+4.180 €)                                    | 225.775,00 €        | Subvention du budget principal   | 136.064,06 €        |
| Régularisation des repas 2013 facturés au SIVOM des Trois Communes | 4.088,00 €          | Remboursement d'indemnités journalières et d'aides accordées par l'Etat au titre des contrats uniques d'insertion (+776 €) | 53.478,02 €         |
| Dotations aux amortissements                                       | 8.344,95 €          | Valeur des stocks de marchandises au 31 décembre 2014  | 1.381,27 €          |
| <b>TOTAL DF</b>  | <b>298.841,46 €</b> | <b>TOTAL RF</b>  | <b>329.654,45 €</b> |

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **30.812,99 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (-20.501,46 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* dégage un **excédent de 10.311,53 €**.

Sur l'exercice 2015, et compte tenu de cet excédent, la subvention d'équilibre du budget principal sera logiquement diminuée.

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT |                 | RECETTES D'INVESTISSEMENT          |                   |
|---------------------------|-----------------|------------------------------------|-------------------|
| Matériel de cuisine       | 674,35 €        | Amortissements des immobilisations | 8.344,95 €        |
| <b>TOTAL DI</b>           | <b>674,35 €</b> | <b>TOTAL RI</b>                    | <b>8.344,95 €</b> |

Le résultat d'investissement 2014 est de **7.670,60 €**. En intégrant le résultat de l'exercice 2013 (7.447,32 €), et les restes à réaliser de dépenses (4.892 €), la *SECTION D'INVESTISSEMENT* dégage une **capacité de financement de 10.225,92 €**.

## III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 10.311,53 € ;
- de reporter l'excédent d'investissement de 15.117,92 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « RESTAURANT SCOLAIRE » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

**A L'UNANIMITE,  
sur 27 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

### **APPROUVE**

le Compte Administratif 2014 du budget annexe « RESTAURANT SCOLAIRE ».

**ACCEPTÉ**

le report de l'excédent de fonctionnement de 10.311,53 € et de l'excédent d'investissement de 15.117,92 € sur l'exercice 2015.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le



*S. MACE*

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-039**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE – BUDGET PRIMITIF 2015**

Le présent budget-annexe du « RESTAURANT SCOLAIRE » s'établit sur la base de 42.800 repas vendus, tout en considérant le projet augmentation de 0,10 € du prix de vente d'un repas à partir de septembre.

Il s'équilibre à hauteur de **341.878,92 €**, soit :

- 318.416,00 € en Fonctionnement,
- 23.462,92 € en Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

## I- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Hors enveloppe qui n'amène pas d'exécution budgétaire mais contribue à l'équilibre de la section, les dépenses de fonctionnement prévoient une hausse de 11.032 € par rapport à l'an passé, principalement liée à l'achat de denrées alimentaires.

Les recettes, quant à elles, diminuent de 21.550 €, du fait de l'ajustement à la baisse de la subvention d'équilibre du budget principal (-25.000 €).

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT  |                     | RECETTES DE FONCTIONNEMENT   |                     |
|---|---------------------|--|---------------------|
| Charges à caractère général (+1.814 € par rapport au réalisé 2014 pour l'entretien du matériel de cuisine)                    | 16.786,00 €         | Vente de repas (+5.552 €)  | 123.000,00 €        |
| Denrées alimentaires (+9.207 € compte tenu de l'estimation à la hausse de la vente de repas et de l'achat de produits locaux) | 55.000,00 €         | Participation du SIVOM des Trois Communes (constante par rapport à 2014) | 21.300,00 €         |
| Dépenses de personnel (+3.967 €)  | 229.742,00 €        | Subvention du budget général de la Ville                                 | 111.065,00 €        |
| Dépenses exceptionnelles (équilibre du budget)  | 8.543,00 €          | Subvention relative aux produits laitiers                                | 357,47 €            |
|   |                     | Aides accordées par l'Etat au titre des contrats aidés                   | 51.000,00 €         |
| Dotations aux amortissements  | 8.345,00 €          | Valeur du stock de denrées alimentaires au 31 décembre 2015.             | 1.382,00 €          |
|   |                     | Excédent de fonctionnement reporté 2014                                  | 10.311,53 €         |
| <b>TOTAL DF</b>   | <b>318.416,00 €</b> | <b>TOTAL RF</b>  | <b>318.416,00 €</b> |

## II- EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT              |                    | RECETTES D'INVESTISSEMENT          |                    |
|--|--------------------|------------------------------------|--------------------|
| Mobiliers et aménagements              | 8.700,00 €         | Amortissements des immobilisations | 8.345,00 €         |
| Tables rondes - Reports                | 4.892,00 €         | Excédent d'investissement reporté  | 15.117,92 €        |
| Matériel d'entretien                   | 771,00 €           |                                    |                    |
| Divers matériels (équilibre du budget) | 9.099,92 €         |                                    |                    |
| <b>TOTAL DF</b>                        | <b>23.462,92 €</b> | <b>TOTAL RF</b>                    | <b>23.462,92 €</b> |

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe du « RESTAURANT SCOLAIRE ».

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le Budget Primitif 2015 du budget annexe « RESTAURANT SCOLAIRE ».

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*Sve MAOÉ*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-040**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES FIEFFES » – COMPTE  
ADMINISTRATIF 2014**

Les créations de lotissements à usage d'habitation doivent être gérées en budget-annexe. En effet, il est nécessaire de connaître le coût final de l'opération, cela relève d'une obligation fiscale (assujettissement TVA) et la gestion du service fait l'objet d'une comptabilité particulière des stocks de terrains.

En l'état, le budget annexe du lotissement « LOTISSEMENT LES FIEFFES » retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement de l'éco quartier, situé au sud du Lycée Professionnel de Guibray.

En 2014, les écritures sont des opérations d'ordre purement comptables, relatives à la gestion des stocks de terrains.

La SECTION DE FONCTIONNEMENT dégage un **excédent cumulé de 0,36 €**.

La SECTION D'INVESTISSEMENT, quant à elle, dégage **un besoin de financement de 163.808,66 €**, incluant le déficit 2013 reporté (-163.808,66 €).

Ce besoin de financement sera compensé par les ventes à venir des parcelles du lotissement.

**AFFECTATION DES RESULTATS :**

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 0,36 € ;
- de reporter le déficit d'investissement de 163.808,66 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « LOTISSEMENT LES FIEFFES » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

**A L'UNANIMITE,  
sur 27 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le Compte Administratif 2014 du budget annexe « LOTISSEMENT LES FIEFFES »

**ACCEPTE**

le report de l'excédent de fonctionnement de 0,36 € et du déficit d'investissement de 163.808,66 € sur l'exercice 2015.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*Σωκ ΜΑΚΕ*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-041**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES FIEFFES » – BUDGET PRIMITIF 2015**

Le budget primitif 2015 du budget annexe « LOTISSEMENT LES FIEFFES » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **1.583.064,74 €** dont :

- 709.630,72 € en Section de Fonctionnement,
- 873.434,02 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

En fonctionnement, le montant des travaux d'aménagement et de viabilisation est budgété à hauteur de 545.812,06 €.

Les autres inscriptions budgétaires incluent le report des résultats 2014 et les opérations comptables de stocks.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2015 du budget annexe « LOTISSEMENT LES FIEFFES ».

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**  
le budget primitif 2015 du budget annexe « LOTISSEMENT LES FIEFFES ».

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015  
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le



Σωκ. ΜΑΚΕ

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-042**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « CLOS SAINT GEORGES » – COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le Compte Administratif 2014 du Budget-annexe « LOTISSEMENT CLOS SAINT GEORGES » retrace le suivi des travaux de viabilisation du lotissement, situé sur la Venelle Saint-Georges.

Le montant des travaux s'élève à hauteur de 5.291,51 €. Les autres écritures sont des opérations d'ordre purement comptables, relatives à la gestion des stocks de terrains.

La SECTION DE FONCTIONNEMENT dégage un **déficit cumulé de 4.746,59 €**.

La SECTION D'INVESTISSEMENT, quant à elle, dégage un **déficit cumulé de 139.870,40 €**.

**AFFECTATION DES RESULTATS :**

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter le déficit de fonctionnement de 4.746,59 €.
- de reporter le déficit d'investissement de 139.870,40 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « LOTISSEMENT CLOS SAINT GEORGES » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

**A L'UNANIMITE,  
sur 27 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le Compte Administratif 2014 du budget annexe « LOTISSEMENT CLOS SAINT GEORGES » ;

**ACCEPTE**

le report du déficit de fonctionnement de 4.746,59 € et du déficit d'investissement de 139.870,40 € sur l'exercice 2015.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*Suzanne HADJ*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-043**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « CLOS SAINT GEORGES » – BUDGET  
PRIMITIF 2015**

Le Budget Primitif 2015 du budget-annexe du Lotissement « LE CLOS SAINT-GEORGES » s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES*, à hauteur de **607.903,38 €**.

Il présente les caractéristiques suivantes :

En fonctionnement, le montant de la deuxième phase de travaux d'aménagement et de viabilisation est budgété à hauteur de 89.392 €.

Les autres inscriptions budgétaires incluent le report des résultats 2014 et les opérations comptables de stocks.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe du lotissement « Le Clos Saint Georges ».

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le budget primitif 2015 du budget annexe « LOTISSEMENT CLOS SAINT GEORGES ».

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le



*S. MAOÉ*

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE  
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint  
  
MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)  
M. le Dr ZAMARA  
M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)  
Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)  
Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)  
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)  
Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)  
M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-044**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU BATIMENT A ZH 115 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

L'exploitation des ateliers relais est soumise à TVA, ce qui justifie leur individualisation dans des budgets annexes. Le bâtiment industriel géré au sein du budget « Bâtiment A ZH 115 » est occupé, depuis le mois de novembre 2011, par l'entreprise LOGIS NATURE.

**I- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT   |                   | RECETTES DE FONCTIONNEMENT       |                    |
|------------------------------|-------------------|----------------------------------|--------------------|
| Taxe foncière 2014           | 2.438,73 €        | Remboursement taxe foncière 2014 | 2.438,73 €         |
| Régularisation de TVA        | 0,79 €            | Produit de la location           | 9.276,36 €         |
| Dotations aux amortissements | 4.335,16 €        |                                  |                    |
| <b>TOTAL DF</b>              | <b>6.774,68 €</b> | <b>TOTAL RF</b>                  | <b>11.715,09 €</b> |

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **4.940,41 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (18.036,10 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* constate un **excédent de 22.976,51 €**.

## II- SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT |            | RECETTES D'INVESTISSEMENT    |                   |
|---------------------------|------------|------------------------------|-------------------|
|                           |            | Dotations aux amortissements | 4.335,16 €        |
| <b>TOTAL DI</b>           | <b>- €</b> | <b>TOTAL RI</b>              | <b>4.335,16 €</b> |

Le résultat d'investissement de l'exercice 2014 s'élève à **4.335,16 €**. A compter de 2015, les subventions d'équipement, qui ont permis le financement de l'atelier relais feront à leur tour l'objet d'un amortissement.

## III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 22.976,51 €
- de reporter l'excédent d'investissement de 4.335,16 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « A ZH 115 » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

**A L'UNANIMITE,  
sur 27 votants**

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

### APPROUVE

le Compte Administratif 2014 du budget annexe « BATIMENT A ZH 115 » ;

### ACCEPTÉ

le report de l'excédent de fonctionnement de 22.976,51 € et de l'excédent d'investissement de 4.335,16 € sur l'exercice 2015.

Pour copie conforme,  
Le Maire

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-044a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2015

Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Σ. M. A. C. E.

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-045**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU BATIMENT A ZH 115 – BUDGET PRIMITIF 2015**

Le Budget Primitif 2015 du budget annexe « A ZH 115 » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **218.737,19 €** dont :

- 41.798,51 € en Section de Fonctionnement,
- 176.938,68 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

**I- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT           |                    | RECETTES DE FONCTIONNEMENT              |                    |
|--------------------------------------|--------------------|---|--------------------|
| Taxe foncière 2015                   | 2.800,00 €         | Produit de la location                  | 9.276,00 €         |
| Autres charges (équilibre du budget) | 34.648,51 €        | Remboursement taxe foncière 2015        | 2.800,00 €         |
| Reliquat de TVA                      | 10,00 €            |   |                    |
| Amortissement des immobilisations    | 4.340,00 €         | Excédent de fonctionnement 2014 reporté | 22.976,51 €        |
|                                      |                    | Amortissement des subventions           | 6.746,00 €         |
| <b>TOTAL DF</b>                      | <b>41.798,51 €</b> | <b>TOTAL RF</b>                         | <b>41.798,51 €</b> |

**II- SECTION D'INVESTISSEMENT**

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT  |                     | RECETTES D'INVESTISSEMENT  |                     |
|--|---------------------|--|---------------------|
| Autres immobilisations (équilibre du budget)                                     | 1.929,16 €          |  |                     |
| Amortissement des subventions  | 6.746,00 €          | Amortissement des immobilisations  | 4.340,00 €          |
| Ecriture comptable de transfert relative aux subventions (neutre budgétairement) | 168.263,52 €        | Ecriture comptable de transfert relative aux subventions (neutre budgétairement) | 168.263,52 €        |
|  |                     | Excédent d'investissement 2014 reporté   | 4.335,16 €          |
| <b>TOTAL DI</b>  | <b>176.938,68 €</b> | <b>TOTAL RI</b>  | <b>176.938,68 €</b> |

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe « A ZH 115 ».

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

**APPROUVE**

014-211402581-20150414-15-045-DE

le budget primitif 2015 du budget annexe « BATIMENT A ZH 115 ».

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015  
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Pour copie conforme,  
Le Maire



*Σωκ. ΜΑΚΕ*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE  
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint  
  
MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)  
M. le Dr ZAMARA  
M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)  
Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)  
Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)  
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)  
Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)  
M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-046**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU BATIMENT C ZH 115 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le bâtiment industriel géré au sein du budget « Bâtiment C ZH 115 » est occupé, depuis le mois de novembre 2011, par l'entreprise LOGIS NATURE.

**I- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT   |                   | RECETTES DE FONCTIONNEMENT       |                    |
|------------------------------|-------------------|----------------------------------|--------------------|
| Taxe foncière 2014           | 1.938,06 €        | Remboursement taxe foncière 2014 | 1.938,06 €         |
| Régularisation de TVA        | 0,98 €            | Produit de la location           | 9.276,36 €         |
| Dotations aux amortissements | 3.468,12 €        |                                  |                    |
| <b>TOTAL DF</b>              | <b>5.407,16 €</b> | <b>TOTAL RF</b>                  | <b>11.214,42 €</b> |

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **5.807,26 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (19.020,34 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* constate un **excédent de 24.827,60 €**.

## II- SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT |            | RECETTES D'INVESTISSEMENT    |                   |
|---------------------------|------------|------------------------------|-------------------|
|                           |            | Dotations aux amortissements | 3.468,12 €        |
| <b>TOTAL DI</b>           | <b>- €</b> | <b>TOTAL RI</b>              | <b>3.468,12 €</b> |

Le résultat d'investissement de l'exercice 2014 s'élève à **3.468,12 €**. A compter de 2015, les subventions d'équipement, qui ont permis le financement de l'atelier relais feront à leur tour l'objet d'un amortissement.

## III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 24.827,60 €
- de reporter l'excédent d'investissement de 3.468,12 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « C ZH 115 » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

**A L'UNANIMITE,  
sur 27 votants**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

### **APPROUVE**

le Compte Administratif 2014 du budget annexe « BATIMENT C ZH 115 » ;

### **ACCEPTE**

le report de l'excédent de fonctionnement de 24.827,60 € et l'excédent d'investissement de 3.468,12 € sur l'exercice 2015.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-046-DE

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015  
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*Σωκ. ΜΑΚΕ*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-047**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU BATIMENT C ZH 115 – BUDGET PRIMITIF 2015**

Le Budget Primitif 2015 du budget annexe « C ZH 115 » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **183.552,54 €** dont :

- 42.003,60 € en Section de Fonctionnement,
- 141.548,94 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

**I- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT           |                    | RECETTES DE FONCTIONNEMENT              |                    |
|--------------------------------------|--------------------|---|--------------------|
| Taxe foncière 2015                   | 2.500,00 €         | Remboursement taxe foncière 2015        | 2.500,00 €         |
| Autres charges (équilibre du budget) | 36.023,60 €        | Produit de la location                  | 9.276,00 €         |
| Reliquat de TVA                      | 10,00 €            |   |                    |
| Amortissement des immobilisations    | 3.470,00 €         | Amortissement des subventions           | 2.700,00 €         |
|                                      |                    | Excédent de fonctionnement 2014 reporté | 24.827,60 €        |
| <b>TOTAL DF</b>                      | <b>42.003,60 €</b> | <b>TOTAL RF</b>                         | <b>42.003,60 €</b> |

**II- SECTION D'INVESTISSEMENT**

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT  |                     | RECETTES D'INVESTISSEMENT  |                     |
|--|---------------------|--|---------------------|
| Autres immobilisations (équilibre du budget)                                     | 1.538,12 €          |  |                     |
| Ecriture comptable de transfert relative aux subventions (neutre budgétairement) | 134.610,82 €        | Ecriture comptable de transfert relative aux subventions (neutre budgétairement) | 134.610,82 €        |
| Amortissement des subventions  | 5.400,00 €          | Amortissement des immobilisations  | 3.470,00 €          |
|  |                     | Excédent d'investissement 2014 reporté   | 3.468,12 €          |
| <b>TOTAL DI</b>  | <b>141.548,94 €</b> | <b>TOTAL RI</b>  | <b>141.548,94 €</b> |

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe « C ZH 115 ».

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu

& après en avoir délibéré. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-047-DE

**APPROUVE**

le budget primitif 2015 du budget annexe « BATIMENT C ZH 115 ».

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 29/04/2015  
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Pour copie conforme,  
Le Maire



*Σωκ. ΜΑΚΕ*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE  
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)  
M. le Dr ZAMARA  
M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)  
Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)  
Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)  
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)  
Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)  
M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-048**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU BATIMENT D ZH 115 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le bâtiment industriel géré au sein du budget annexe « D ZH 115 » est actuellement occupé par la SAUR.

**I- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT   |                   | RECETTES DE FONCTIONNEMENT       |                    |
|------------------------------|-------------------|----------------------------------|--------------------|
| Taxe foncière 2014           | 2.438,73 €        | Remboursement taxe foncière 2014 | 2.438,73 €         |
| Dotations aux amortissements | 4.335,16 €        | Régularisation TVA               | 0,11 €             |
|                              |                   | Produit de la location           | 12.150,04 €        |
| <b>TOTAL DF</b>              | <b>6.773,89 €</b> | <b>TOTAL RF</b>                  | <b>14.588,88 €</b> |

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **7.814,88 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (42.791,51 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* constate un **excédent de 50.606,39 €**.

## I- SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT |            | RECETTES D'INVESTISSEMENT    |                   |
|---------------------------|------------|------------------------------|-------------------|
|                           |            | Dotations aux amortissements | 4.335,16 €        |
| <b>TOTAL DI</b>           | <b>- €</b> | <b>TOTAL RI</b>              | <b>4.335,16 €</b> |

Le résultat d'investissement de l'exercice 2014 s'élève à **4.335,16 €**. A compter de 2015, les subventions d'équipement, qui ont permis le financement de l'atelier relais, feront à leur tour l'objet d'un amortissement.

## II- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 50.606,39 €.
- de reporter l'excédent d'investissement de 4.335,16 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « D ZH 115 » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

**A L'UNANIMITE,  
sur 27 votants**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

### **APPROUVE**

le Compte Administratif 2014 du budget annexe « BATIMENT D ZH 115 » ;

### **ACCEPTÉ**

le report de l'excédent de fonctionnement de 50.606,39 € et de l'excédent d'investissement de 4.335,16 € sur l'exercice 2015.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-048-DE

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*Σωκ. ΜΑΚΕ*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-049**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU BATIMENT D ZH 115 – BUDGET PRIMITIF 2015**

Le Budget Primitif 2015 du budget annexe « D ZH 115 » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **249.295,07 €** dont :

- 72.356,39 € en Section de Fonctionnement,
- 176.938,68 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

**I- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT           |                    | RECETTES DE FONCTIONNEMENT              |                    |
|--------------------------------------|--------------------|---|--------------------|
| Taxe foncière 2015                   | 2.800,00 €         | Produit de la location                  | 12.200,00 €        |
| Autres charges (équilibre du budget) | 65.206,39 €        | Remboursement taxe Foncière 2015        | 2.800,00 €         |
| Reliquat de TVA                      | 10,00 €            |   |                    |
| Amortissement des immobilisations    | 4.340,00 €         | Amortissement des subventions           | 6.750,00 €         |
|                                      |                    | Excédent de fonctionnement 2014 reporté | 50.606,39 €        |
| <b>TOTAL DF</b>                      | <b>72.356,39 €</b> | <b>TOTAL RF</b>                         | <b>72.356,39 €</b> |

**II- SECTION D'INVESTISSEMENT**

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT  |                     | RECETTES D'INVESTISSEMENT  |                     |
|--|---------------------|--|---------------------|
| Autres immobilisations (équilibre du budget)                                     | 1.925,16 €          | Amortissement des immobilisations  | 4.340,00 €          |
| Ecriture comptable de transfert relative aux subventions (neutre budgétairement) | 168.263,52 €        | Ecriture comptable de transfert relative aux subventions (neutre budgétairement) | 168.263,52 €        |
| Amortissement des subventions  | 6.750,00 €          | Excédent d'investissement 2014 reporté   | 4.335,16 €          |
| <b>TOTAL DI</b>  | <b>176.938,68 €</b> | <b>TOTAL RI</b>  | <b>176.938,68 €</b> |

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe « D ZH 115 ».

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le budget primitif 2015 du budget annexe « BATIMENT D ZH 115 ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015  
Publication : 29/04/2015

Pour copie conforme,  
Le Maire

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*S. MAÏE*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
 CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
 Municipaux présents ou  
 représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE  
 Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint  
  
 MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)  
 M. le Dr ZAMARA  
 M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)  
 Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)  
 Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)  
 Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)  
 Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)  
 M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
 n° 15-050**

DIRECTION DES  
 SERVICES RESSOURCES  
 SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU BATIMENT ZH 29 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le bâtiment industriel géré au sein du budget annexe «ZH 29 » est actuellement occupé par l'entreprise MONDIAL DECO.

**I- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT   |                   | RECETTES DE FONCTIONNEMENT                                       |                    |
|------------------------------|-------------------|--|--------------------|
| Taxe foncière 2014           | 5.740,30 €        | Remboursement taxe foncière 2014                                 | 5.740,31 €         |
| Contrat de télésurveillance  | 423,43 €          | Produit de la location et remboursement contrat télésurveillance | 18.635,22 €        |
| Dotations aux amortissements | 2.672,89 €        |  |                    |
| <b>TOTAL DF</b>              | <b>8.836,62 €</b> | <b>TOTAL RF</b>  | <b>24.375,53 €</b> |

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **15.538,91 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (65.399,28 €), la **SECTION DE FONCTIONNEMENT** constate un **excédent de 80.938,19 €**.

## II- SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT |            | RECETTES D'INVESTISSEMENT    |                   |
|---------------------------|------------|------------------------------|-------------------|
|                           |            | Dotations aux amortissements | 2.672,89 €        |
| <b>TOTAL DI</b>           | <b>- €</b> | <b>TOTAL RI</b>              | <b>2.672,89 €</b> |

Le résultat d'investissement de l'exercice 2014 s'élève à 2.672,89 €. A compter de 2015, les subventions d'équipement, qui ont permis le financement de l'atelier relais feront à leur tour l'objet d'un amortissement.

## III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 80.938,19 €.
- de reporter l'excédent d'investissement de 2.672,89 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « ZH 29 » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

**A L'UNANIMITE,  
sur 27 votants**

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

### APPROUVE

le Compte Administratif 2014 du budget annexe « BATIMENT ZH 29 » ;

### ACCEPTE

le report de l'excédent de fonctionnement de 80.938,19 € et de l'excédent d'investissement de 2.672,89 € sur l'exercice 2015.

014-211402581-20150414-15-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015  
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Pour copie conforme,  
Le Maire



*Σωκ. ΜΑΚΕ*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-051**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU BATIMENT ZH 29 – BUDGET PRIMITIF 2015**

Le Budget Primitif 2015 du budget annexe « ZH 29 » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **216.588,19 €** dont :

- 110.282,19 € en Section de Fonctionnement,
- 106.306,00 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

**I- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT                     |                     | RECETTES DE FONCTIONNEMENT                                   |                     |
|--|---------------------|--|---------------------|
| Taxe foncière 2015 et contrat télésurveillance | 7.000,00 €          | Produit de la location                                       | 18.300,00 €         |
| Autres charges (équilibre du budget)           | 100.597,19 €        | Remboursement taxe foncière 2015 et contrat télésurveillance | 7.000,00 €          |
| Reliquat de TVA                                | 10,00 €             |  |                     |
| Amortissement des immobilisations              | 2.675,00 €          | Amortissement des subventions                                | 4.044,00 €          |
|  |                     | Excédent de fonctionnement 2014 reporté                      | 80.938,19 €         |
| <b>TOTAL DF</b>                                | <b>110.282,19 €</b> | <b>TOTAL RF</b>  | <b>110.282,19 €</b> |

**II- SECTION D'INVESTISSEMENT**

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT  |                     | RECETTES D'INVESTISSEMENT  |                     |
|--|---------------------|--|---------------------|
| Autres immobilisations (équilibre du budget)                                     | 1.303,89 €          |  |                     |
| Ecriture comptable de transfert relative aux subventions (neutre budgétairement) | 100.958,11 €        | Ecriture comptable de transfert relative aux subventions (neutre budgétairement) | 100.958,11 €        |
| Amortissement des subventions  | 4.044,00 €          | Amortissement des immobilisations  | 2.675,00 €          |
|  |                     | Excédent d'investissement 2014 reporté   | 2.672,89 €          |
| <b>TOTAL DI</b>  | <b>106.306,00 €</b> | <b>TOTAL RI</b>  | <b>106.306,00 €</b> |

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe « ZH 29 ».

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu

& après en avoir délibéré. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-051-DE

**APPROUVE**

le Budget Primitif 2015 du budget annexe « BATAIMENT ZH 29 ».

Réception par le préfet : 29/04/2015  
Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Pour copie conforme,  
Le Maire



*Suc MAOÉ*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
 CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
 Municipaux présents ou  
 représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE  
 Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint  
  
 MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)  
 M. le Dr ZAMARA  
 M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)  
 Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)  
 Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)  
 Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)  
 Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)  
 M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
 n° 15-052**

DIRECTION DES  
 SERVICES RESSOURCES  
 SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU BATIMENT ZH 86 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le budget annexe ZH 86 enregistre les opérations relatives à la location de l'atelier relais à l'entreprise SODIJANTES. Le crédit-bail qui lie la Ville à la société est arrivé à terme le 30 septembre 2013. Il s'agissait, en 2014, de constater la levée de l'option.

**I- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT  |                     | RECETTES DE FONCTIONNEMENT                              |                     |
|---|---------------------|---|---------------------|
| Intérêts des emprunts   | 6,04 €              | Produit de la cession                                   | 30.474,00 €         |
| Régularisation TVA  | 2,40 €              |   |                     |
| Valeurs comptables des opérations cédées (Ecriture liée à la cession) | 500.473,09 €        | Différence sur réalisation (Ecriture liée à la cession) | 469.999,09 €        |
| <b>TOTAL DF</b>   | <b>500.481,53 €</b> | <b>TOTAL RF</b>   | <b>500.473,09 €</b> |

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à **-8,44 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (19.523,41 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* constate un **excédent de 19.514,97 €**.

## II- SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT                               |                    | RECETTES D'INVESTISSEMENT                         |                     |
|---|--------------------|---|---------------------|
| Capital de la dette                                     | 6.662,04 €         | Excédent de fonctionnement 2012 capitalisé        | 26.648,10 €         |
| Différence sur réalisation (Ecriture liée à la cession) | 469.999,09 €       | Transfert de cession (Ecriture liée à la cession) | 500.473,09 €        |
| <b>TOTAL DI</b>   | <b>476.661,13€</b> | <b>TOTAL RI</b>                                   | <b>527.121,19 €</b> |

Le résultat d'investissement de l'exercice 2014 est de **50.460,06 €**. En incluant le résultat de l'année 2013 (- 26.648,10 €), la *SECTION D'INVESTISSEMENT* constate un **excédent de 23.811,96 €**.

## III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2015 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 19.514,97 €.
- de reporter l'excédent d'investissement de 23.811,96 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2014 du budget annexe « ZH 86 » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

**A L'UNANIMITE,  
sur 27 votants**

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

### APPROUVE

le Compte Administratif 2014 du budget annexe « BATIMENT ZH 86 » ;

### ACCEPTE

le report de l'excédent de fonctionnement de 19.514,97 € et de l'excédent d'investissement de 23.811,96 € sur l'exercice 2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

5052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015  
Publication : 29/04/2015

Pour copie conforme,  
Le Maire

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Σωκ. ΜΑΚΕ

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-053**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU BATIMENT ZH 86 – BUDGET PRIMITIF 2015**

Le Budget Primitif 2015 du budget annexe « ZH 86 » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **43.326,93 €** dont :

- 19.514,97 € en Section de Fonctionnement,
- 23.811,96 € en Section d'Investissement.

En 2015, il s'agira de reporter les résultats de l'année précédente puis de clôturer le budget annexe « ZH 86 ». Les excédents, de fonctionnement et d'investissement, seront transférés sur le budget principal de la Ville.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Budget Primitif 2015 du budget annexe « ZH 86 » ;
- de procéder à la clôture du budget annexe « ZH 86 » ;
- de transférer les résultats du Compte Administratif 2014 au budget principal de la commune ;
- le cas échéant, de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe « ZH 86 » dans le budget principal de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le Budget Primitif 2015 du budget annexe « BATIMENT ZH 86 ».

**PROCEDE**

A la clôture du budget annexe « BATIMENT ZH 86 ».

**ACCEPTÉ**

De transférer les résultats du Compte Administratif 2014 au budget principal de la commune.

**ACCEPTÉ**

le cas échéant, de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe « ZH 86 » dans le budget principal de la commune ;

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*Σωκ. ΜΑΚΕ*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-054**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**COMPTES DE GESTION 2014 – BUDGETS ANNEXES**

Conformément à sa mission, Madame le Receveur Municipal a établi les Comptes de Gestion des budgets-annexes suivants :

- Restaurant scolaire,
- Camping,
- SPIC Château Guillaume-le-Conquérant,
- Assainissement,
- Service des Eaux,
- Lotissements éco-quartiers « Chemin des Fieffés » et « Le Clos Saint-Georges »,
- Bâtiments A ZH 115, C ZH 115, D ZH 115, ZH 29 et ZH 86

pour l'exercice 2014, comptes qui retracent les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisés au cours de l'exercice budgétaire.

Conformément à l'article 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de débattre et d'arrêter ces comptes de gestion, sauf règlement définitif par la Chambre Régionale des Comptes.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'arrêter les comptes de gestion énumérés ci-dessus.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**ARRETE**

les Comptes de Gestion 2014 des budgets-annexes suivants :

- Restaurant scolaire,
- Camping,
- SPIC Château Guillaume-le-Conquérant,
- Assainissement,
- Service des Eaux,
- Lotissements éco-quartiers « Chemin des Fieffés » et « Le Clos Saint-Georges »,
- Bâtiments A ZH 115, C ZH 115, D ZH 115, ZH 29 et ZH 86.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*Suzanne HADÉ*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-055**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES  
RESSOURCES HUMAINES

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Le tableau des effectifs, arrêté à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015, est joint en annexe de la délibération.

Il est proposé d'actualiser ce tableau comme suit, afin de tenir compte de l'évolution des besoins et des mesures retenues par l'autorité territoriale :

**CREATION DE POSTE :**

|                                    | FILIERE ET GRADE  | CATEGORIE | EFFECTIF | DUREE<br>HEBDOMADAIRE<br>DE SERVICE |
|------------------------------------|---|-----------|----------|-------------------------------------|
| Concours et examens professionnels | <u>ADMINISTRATION</u> :<br>Rédacteur principal<br>1 <sup>ère</sup> cl | B         | 1        | 35 / 35 <sup>ème</sup>              |
| <b>TOTAL CREATION DE POSTES</b>    |   |           | <b>1</b> |                                     |

**SUPPRESSION DE POSTE :**

|                                    | FILIERE ET GRADE   | CATEGORIE | EFFECTIF | DUREE<br>HEBDOMADAIRE<br>DE SERVICE |
|------------------------------------|--|-----------|----------|-------------------------------------|
| Concours et examens professionnels | <u>ADMINISTRATION</u> :<br>Rédacteur principal de<br>2 <sup>ème</sup> cl | B         | 1        | 35 / 35 <sup>ème</sup>              |
| <b>TOTAL SUPPRESSION DE POSTES</b> |  |           | <b>1</b> |                                     |

Les membres du Comité Technique, réunis le 3 avril 2015, ont été informés de la création du poste de Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe et de la suppression du poste de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe et ont donné un avis favorable à l'unanimité.

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter le tableau des effectifs arrêté à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- d'accepter la création et la suppression des postes tels que présentées précédemment, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

le tableau des effectifs arrêté à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**ACCEPTE**

la création d'un poste de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe et la suppression d'un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Pour copie conforme,  
Le Maire

014-211402581-20150414-15-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015  
Publication : 29/04/2015



*Eric MADE*

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-056**

*DIRECTION DES  
SERVICES TECHNIQUES,  
URBANISME &  
PATRIMOINE*

**LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR  
L'EAU POTABLE**

L'exploitation du Service d'Eau Potable est actuellement assurée par la société SAUR, au travers d'un contrat de délégation de service arrivant à échéance au 31 janvier 2016.

En conséquence, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le mode de gestion du Service Eau Potable à compter de l'échéance du présent contrat de délégation de service.

Monsieur le Maire, comme détaillé dans le rapport sur le principe de la délégation joint, indique que les différents modes de gestion du Service de l'Eau Potable peuvent être les suivants : la régie, la régie intéressée, la gérance, la délégation de service et la concession.

La Commission du Cadre de vie s'est réunie le 13 avril 2015 et a examiné le rapport sur le principe de délégation. Son avis a été rapporté en séance (favorable à la majorité).

Il a été demandé au Conseil Municipal, compte tenu :

- de l'absence de moyens techniques propres à la collectivité
- de la nécessité d'avoir des compétences à la fois :
  - ✓ en électromécanique pour les équipements du réseau
  - ✓ en chimie pour le suivi de la qualité de l'eau
  - ✓ en disponibilité technique pour le suivi de la distribution
  - ✓ par la nécessité, compte tenu de l'alimentation par les seules importations, d'avoir un bon rendement de réseau afin de limiter les pertes en eau
- d'estimer que l'intervention d'une société spécialisée pour l'exploitation du Service d'Eau Potable se justifie
- de choisir la délégation de service comme mode de gestion du Service d'Eau Potable pour une durée de 12 ans.

**PAR 22 VOIX POUR  
& 6 CONTRE** (sur 28  
suffrages exprimés :  
B. VETTIER, V. TROCHERIE,  
C. GUEVEL BADOU,  
H. MAUNOURY,  
M. BARBERA,  
G. PERCHERON)

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

que l'intervention d'une société spécialisée pour l'exploitation du Service d'Eau Potable est justifiée.

### **CHOISIT**

la délégation de service comme mode de gestion du Service d'Eau Potable pour une durée de 12 ans.

Pour copie conforme,  
Le Maire

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015  
Publication : 30/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*Σωc MAcE'*

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-057**

*DIRECTION DES  
SERVICES TECHNIQUES,  
URBANISME &  
PATRIMOINE*

**LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR  
LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

L'exploitation du Service Assainissement Collectif est actuellement assurée par la société SAUR, au travers d'un contrat de délégation de service arrivant à échéance au 31 janvier 2016.

En conséquence, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le mode de gestion du Service Assainissement Collectif à compter de cette échéance.

Monsieur le Maire, comme détaillé dans le rapport sur le principe de la délégation joint, indique que les différents modes de gestion du Service Assainissement Collectif peuvent être les suivants : la régie, la régie intéressée, la gérance, la délégation de service et la concession.

La Commission du Cadre de vie s'est réunie le 13 avril 2015 et a examiné le rapport sur le principe de délégation. Son avis est rapporté en séance (favorable à la majorité).

Il a été demandé au Conseil Municipal, compte tenu :

- de l'étendue du patrimoine et sa diversité
  - du système de traitement des eaux usées par une station d'épuration de type boues activées nécessitant des connaissances en électromécanique, en chimie pour son exploitation
  - de l'importance d'assurer une continuité du service 24 h / 24 h et 365 jours / 365 jours
  - de l'absence de moyens techniques et matériels propres à la collectivité (électromécanicien, chimiste, hydrocureuse, ...)
- d'estimer que l'intervention d'une société spécialisée pour l'exploitation du Service Assainissement Collectif se justifie
  - de choisir la délégation de service comme mode de gestion du Service Assainissement Collectif pour une durée de 12 ans.

**PAR 22 VOIX POUR  
& 6 CONTRE** (sur 28 suffrages exprimés :  
B. VETTIER, V. TROCHERIE,  
C. GUEVEL BADOU,  
H. MAUNOURY,  
M. BARBERA,  
G. PERCHERON)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**DECIDE**

que l'intervention d'une société spécialisée pour l'exploitation du Service Assainissement Collectif est justifiée.

**CHOISIT**

la délégation de service comme mode de gestion du Service Assainissement Collectif pour une durée de 12 ans.

Pour copie conforme,  
Le Maire

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015  
Publication : 30/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*Swc MADE*

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-058**

DIRECTION DES  
SERVICES TECHNIQUES,  
URBANISME &  
PATRIMOINE

**COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : PROPOSITION  
D'ADJOINDRE DES AGENTS TERRITORIAUX (EAU & ASSAINISSEMENT)**

Compte tenu du choix de la gestion par délégation de service, il est rappelé que la passation d'un nouveau contrat nécessite une mise en concurrence selon la procédure définie aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette procédure comporte notamment un appel à candidatures et un avis sur les offres reçues.

Le choix des candidats et la prise d'un avis sur les offres reçues sont réalisés par une commission composée :

- du Maire,
- de cinq membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Cinq membres suppléants sont élus suivant les mêmes modalités.

La Commission de Délégation de Service Public a fait l'objet d'une constitution par délibération du 7 avril 2014, avec nomination des membres suivants :

| Titulaires         | Suppléants              |
|--------------------|-------------------------|
| M. TURBAN Yvonnick | Mme CHIVARD Maryvonne   |
| M. BARTHE Patrick  | M. RUAU Maurice         |
| Mme STANC Nathalie | M. SOBECKI Loïc         |
| M. LENGLINE Roger  | M. ANDRE Jean-Luc       |
| M. BARBERA Miguel  | Mme PERCHERON Gwenaëlle |

Siègent dans la commission pour voix consultative :

- le Trésorier-Payeur de la collectivité.
- un représentant de la DGCCRF.

Peuvent également siéger à cette commission, avec voix consultative, des agents territoriaux en raison de la compétence dans les domaines des services délégués. A ce titre, il est proposé l'adjonction à la commission pour les délégations des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif :

- M. le Directeur des Services Techniques
- M. le Chef des Services Infrastructures et Réseaux.

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- de confirmer la composition de la Commission de Délégation de Service Public, élue le 7 avril 2014 à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- d'approuver la proposition d'adjoindre à la commission, pour les délégations des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, M. le Directeur des Services Techniques et M. le Chef des Services Infrastructures et Réseaux avec voix consultative.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

### **CONFIRME**

la composition de la Commission de Délégation de Service Public (5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus).

### **APPROUVE**

la proposition d'adjoindre à la commission, pour les délégations des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, M. le Directeur des Services Techniques et M. le Chef des Services Infrastructures et Réseaux avec voix consultative.

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Pour copie conforme,  
Le Maire



Σωκ ΜΑΘΕ

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTIER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-059**

*DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES*

**DEPOT DU FONDS GERMAN**

La famille du Docteur Paul GERMAN, ancien Maire de la commune, a fait don à la Ville de FALAISE d'un important stock d'objets et de documents, fonds qui a été déposé, avec un fonds normand et un fonds patrimonial, à la Bibliothèque de FALAISE.

Ces fonds ayant été déposés à la Bibliothèque de FALAISE avant que n'intervienne le transfert de compétence de cet équipement au profit de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, il apparaît opportun que la Médiathèque en conserve la garde et l'usage.

Ces documents peuvent ainsi être temporairement présentés dans les antennes de la Médiathèque ou consultés sur place par le public.

La Médiathèque devra prendre toutes les précautions utiles pour maintenir ce fonds dans leur intégrité et notamment prendre une assurance couvrant les risques de vol et de perte.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en dépôt de ces fonds, convention pour une durée indéterminée. Cette convention est jointe en annexe de la délibération.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention de mise en dépôt du fonds GERMAN à la Médiathèque du Pays de Falaise pour une durée indéterminée.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*Σ. Μ. Α. Ε.*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-060**

DIRECTION  
CITOYENNETÉ &  
RELATIONS PUBLIQUES  
SERVICE CULTUREL

**SALON DES ARTISTES INDEPENDANTS**

A l'occasion de l'exposition du « SALON DE PRINTEMPS », organisée par l'association des « Artistes Indépendants de Basse-Normandie », la Ville de FALAISE finance le « prix de la Ville » et le « prix du Public ».

Les montants des prix attribués en 2014 étaient les suivants :

- Prix de la VILLE = dotation de 100,00 €
- Prix du PUBLIC = dotation de 50,00 €

Cette année, l'exposition aura lieu du 22 mai au 7 juin 2015 au Château de la Fresnaye.

Il a été proposé au Conseil Municipal de renouveler les montants attribués pour l'année 2015, à savoir :

- Prix de la VILLE = dotation de 100,00 €
- Prix du PUBLIC = dotation de 50,00 €

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**ACCEPTE**

de renouveler les montants attribués en 2014 pour l'année 2015, à savoir :

- Prix de la VILLE = dotation de 100,00 €
- Prix du PUBLIC = dotation de 50,00 €

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Σωκ ΜΑΘΕ

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-061**

DIRECTION  
CITOYENNETÉ &  
RELATIONS PUBLIQUES  
SERVICE JURIDIQUE &  
ACHATS

**DISPOSITIF DE VERBALISATION ELECTRONIQUE ET CONVENTION DE MISE EN  
OEUVRE**

Les collectivités locales peuvent se doter, depuis 2011, d'un dispositif de verbalisation électronique. Ce dernier permet de dématérialiser la procédure de constatation des infractions contraventionnelles et d'en automatiser le traitement en vue du recouvrement.

Le Procès-Verbal Electronique remplace le procès-verbal manuscrit ou timbre amende.

Son fonctionnement est simple : équipés d'un terminal (un P.D.A. – Personal Digital Assistant ou Assistant Numérique Personnel), les agents remplissent les informations relatives à l'infraction et au véhicule contrevenant. Ces informations transitent par une station de transfert pour être récupérées par le Centre National de Traitement des Amendes de RENNES, qui envoie par courrier la contravention au domicile du titulaire de la carte grise. Une information de verbalisation peut être déposée sur le pare-brise du véhicule.

Cette modernisation des équipements et de la procédure présente de nombreux avantages :

- Eviter le vol ou la perte des timbres-amendes
- Faciliter le traitement des amendes
- Alléger la charge administrative des services verbalisateurs
- Assurer l'équité entre les contrevenants
- Permettre à l'utilisateur d'utiliser les paiements modernes : Internet, téléphone.

Afin de faciliter le passage au PVE, l'Etat propose une aide à la hauteur de 50 % de la dépense dans la limite de 500 € par terminal. Ce fonds d'amorçage prend fin au 31 décembre 2015. Il est proposé l'acquisition d'un seul support.

Une convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique doit être signée entre le Préfet du Département et le Maire. Elle a pour objet de définir les conditions de la mise en œuvre de la verbalisation électronique, les engagements réciproques, ainsi que les règles de sécurité des systèmes de verbalisation électronique.

Les crédits pour l'acquisition des équipements - PDA et station de transfert - ont été prévus au budget. Le logiciel installé sera celui proposé par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- de mettre en œuvre le processus de verbalisation électronique
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au programme de verbalisation électronique
- de solliciter la subvention de l'Etat.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**ACCEPTE**

la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique avec obligation de déposer une information de verbalisation sur le pare-brise des véhicules.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au programme de verbalisation électronique.

**SOLLICITE**

la subvention de l'Etat à hauteur de 50 % de la dépense pour un terminal.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Eric MADE

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-062**

DIRECTION  
CITOYENNETÉ &  
RELATIONS PUBLIQUES  
SERVICE JURIDIQUE &  
ACHATS

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : DECISIONS DU MAIRE PRISES AU  
COURS DES TROIS PREMIERS MOIS DE L'ANNEE 2015**

Le 7 avril 2014, afin de faciliter la gestion des affaires communales et en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a délégué son pouvoir de décision au Maire en certaines matières et pour la durée de son mandat. Ce rapport a pour objet de porter à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de cette délégation d'attribution, au cours des trois premiers mois de l'année 2015.

- 15-01 MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL A L'ASSOCIATION SIEL BLEU
- 15-02 ANNULEE (CONCERNE LE CCAS)
- 15-03 MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU 14 RUE SAINT JEAN
- 15-04 MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU 9 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

- 15-05 RENOUELEMENT DU BAIL DE LA SAUR (ATELIER RELAIS)
- 15-06 RETRAIT DE LA DECISION N° 15-01 (L'ASSOCIATION A DECIDE DE NE PLUS UTILISER LE LOCAL)
- 15-07 RENOUELEMENT DU BAIL DE MONDIAL DECO (ATELIER RELAIS)
- 15-08 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A LA SOCIETE PHL (CAMPINGS CAR)

Il a été demandé au Conseil Municipal d'en *PRENDRE ACTE*.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu

**PREND ACTE**

des décisions du Maire prises au cours des trois premiers mois de l'année 2015 par délégation du Conseil Municipal.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*S. MACE*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE  
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint  
  
MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)  
M. le Dr ZAMARA  
M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)  
Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)  
Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)  
Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)  
Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)  
M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-063**

DIRECTION  
CITOYENNETÉ &  
RELATIONS PUBLIQUES

**RECTIFICATIF DES TARIFS DU CAMPING**

Le tableau des tarifs du Camping, voté lors du Conseil Municipal du 8 décembre 2014, était erroné :

- le prix de l'emplacement et de l'électricité est identique en basse saison et en haute saison contrairement à ce qui est indiqué
- l'intensité électrique est de 10 ampères et non de 5 ampères.

La Commission Tourisme, réunie le mardi 24 mars 2015, a émis un avis positif à cette modification.

**Tableau des tarifs modifiés :**

|                          | Basse saison | Haute saison |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Emplacement              | 5.30 €       | 5.30 €       |
| Adultes                  | 3.80 €       | 4.50 €       |
| Enfant de – 12 ans       | 2.70 €       | 2.90 €       |
| Enfant de – 3 ans        | Gratuit      | Gratuit      |
| Electricité (10 ampères) | 4.20 €       | 4.20 €       |
| Visiteur                 | 1.80 €       | 1.80 €       |
| Animal                   | 2.20 €       | 2.20 €       |

Il a été proposé au Conseil Municipal de modifier les tarifs du Camping, tels que présentés ci-dessus.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**ACCEPTE**

de modifier les tarifs du Camping de la manière suivante :

|                          | Basse saison | Haute saison |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Emplacement              | 5.30 €       | 5.30 €       |
| Adultes                  | 3.80 €       | 4.50 €       |
| Enfant de – 12 ans       | 2.70 €       | 2.90 €       |
| Enfant de – 3 ans        | Gratuit      | Gratuit      |
| Electricité (10 ampères) | 4.20 €       | 4.20 €       |
| Visiteur                 | 1.80 €       | 1.80 €       |
| Animal                   | 2.20 €       | 2.20 €       |

Pour copie conforme,  
Le Maire

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Σωκ. ΜΑΘΕΐ

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-064**

DIRECTION DES  
SERVICES EDUCATIFS &  
SOLIDAIRES  
SERVICE AFFAIRES &  
RESTAURATION  
SCOLAIRE

**AIDE AUX CLASSES TRANSPLANTEES DES ECOLES MATERNELLES PUBLIQUES  
DE LA VILLE**

L'école maternelle du Camp Ferme va organiser une « classe de mer », les 11, 12 et 13 mai 2015 à GOUVILLE SUR MER, et 29 élèves falaisiens de grandes sections ont participé.

Au titre de la participation aux classes transplantées d'un minimum de deux nuitées concernant les classes de grandes sections des écoles maternelles pour l'année scolaire 2014/2015, la Ville souhaite octroyer 12 € par élève falaisien, soit un total de 328 €.

Il a été proposé au Conseil Municipal d'accorder une somme de 328 € à l'école organisatrice qui s'est au préalable acquittée du montant total du voyage.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**ACCORDE**

une somme de 328 € à l'école maternelle du Camp Ferme pour l'organisation d'une classe de mer en mai 2015, au titre de la participation aux classes transplantées concernant les grandes sections de maternelle (12 € par élève falaisien).

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*Σωκ. ΗΑ.σέ*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-065**

DIRECTION DES  
SERVICES EDUCATIFS &  
SOLIDAIRES

**CREATION D'UNE ANTENNE DE L'UNIVERSITE INTER-AGES**

L'Université Inter-Âge (UIA) de Basse-Normandie est une association qui a des antennes dans seize villes de la région. Elle entretient des liens privilégiés avec l'Université Caen de Basse-Normandie, concrétisés par une convention de partenariat.

Cette association a pour objet de prodiguer, à ses adhérents de tous âges, un enseignement de niveau universitaire et para-universitaire (conférences et enseignements de culture générale, enseignements linguistiques, disciplines artistiques, activités physiques et sportives, participation à des activités de recherche, etc.). Ouverte sur la cité, elle favorise le dialogue entre les générations et le réinvestissement culturel et social. Cet enseignement n'exige pas de diplôme et n'en délivre aucun.

Elle s'adresse à tout public : actifs ou retraités, parents au foyer, personnes à la recherche d'un emploi, personnes en activité avec du temps libre, ... sans condition d'âge.

Le montant de l'adhésion annuelle pour les étudiants en 2014/2015 (y compris pour les membres du comité de gestion) est de 127 €. Identique dans toutes les antennes, il est fixé par l'association. Il permet l'accès illimité et gratuit dans l'ensemble des antennes de Basse-Normandie aux conférences et aux activités de sport et de loisir. Seuls les séjours et sorties culturelles ou encore des activités qui nécessitent des coûts supplémentaires (location d'un bassin aquatique, location d'un bus...) font l'objet d'une demande de participation financière aux étudiants.

La période de fonctionnement est l'année universitaire et se déroule sur 24 semaines, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante.

La création d'une antenne de l'Université Inter-Âges à Falaise résulte de la volonté de l'équipe municipale de Falaise annoncée pour le mandat en cours. Placé sous le signe de la rencontre et de la découverte, ce projet a notamment pour ambition d'apporter du lien social aux citoyens de la Ville, et plus largement aux habitants de la Communauté de Communes (57 communes), voire au-delà.

Pour le préparer, un comité de pilotage de dix personnes, volontaires et motivées, habitant Falaise et les alentours, a été constitué fin 2014 autour de Monsieur Thierry DUBOST (Maire Adjoint délégué au Patrimoine Historique).

Il s'est organisé pour élaborer, avec le soutien de la Mairie de Falaise, les premiers jalons de la construction de l'antenne, en lien étroit avec l'UIA Régionale.

Une fois le programme établi et validé par l'UIA en Conseil d'Administration Régional, l'antenne a vocation à prendre son envol à la rentrée de septembre et à se structurer de façon indépendante de la Mairie de Falaise, avec l'élection, en Assemblée Générale, d'un Comité de Gestion et d'un Bureau.

L'association a sollicité la Ville pour la mise à disposition de locaux pour le siège de l'antenne, ainsi que pour les conférences (le cinéma) et quelques activités hebdomadaires. Dès que les locaux mis à disposition auront été définitivement désignés, une convention de mise à disposition sera proposée au Conseil Municipal.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'en *PRENDRE ACTE*.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu

## **PREND ACTE**

de la création d'une antenne de l'Université Inter-Ages à Falaise.

Pour copie conforme,  
Le Maire

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015



Σωκ. ΗΑΟΕ'

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-066**

DIRECTION DES  
SERVICES TECHNIQUES,  
URBANISME &  
PATRIMOINE

**ZONE METHANEA : DEPLACEMENT D'UN OUVRAGE ERdF – MODIFICATION  
DE LA CONVENTION DE SERVITUDE**

La réalisation de l'unité de méthanisation sur la zone METHANEA, de compétence Communauté de Communes du Pays de Falaise, nécessite le déplacement de la ligne haute tension qui surplombe les futures installations. Ce déplacement sera réalisé aux frais d'ErDF sur l'emprise de la parcelle d'origine ZD 33 restant propriété de la Ville.

La convention de servitude entre ErDF et la Ville doit cependant être mise à jour. Le projet, similaire à l'ensemble des conventions de ce type entre le concessionnaire et la collectivité, est joint en annexe.

Le projet initial, qui a fait l'objet de la délibération n° 14-138 du Conseil Municipal du 8 décembre 2014, ayant été légèrement modifié, il convient d'établir une nouvelle convention de servitude.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet modifié de déplacement d'un ouvrage ErDF ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude correspondante.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le projet modifié de déplacement d'un ouvrage ERdF (ligne haute tension sur la parcelle ZD 33 de la Zone Méthanéa).

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention de servitude correspondante.

Pour copie conforme,  
Le Maire

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 30/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*Σωκ ΜΑΘΕ*

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-067**

DIRECTION  
CITOYENNETÉ &  
RELATIONS PUBLIQUES  
SERVICE JURIDIQUE &  
ACHATS

**CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZH N° 29 A M. MANUEL COLASSE :  
MODIFICATION DE L'ACTE (SCI M2C)**

Lors du Conseil Municipal du 8 décembre 2014, une délibération a été adoptée selon laquelle une partie de la parcelle ZH 29, située Zone de l'Industrie - Guibray à FALAISE, serait cédée à Monsieur Manuel COLASSE.

Cependant, Monsieur COLASSE a créé une Société Civile Immobilière, le 20 février 2015, sous le nom de M2C, dont le siège social se situe rue Gutenberg à FALAISE.

Afin que l'acte notarié puisse être rédigé dans les bons termes, le Conseil Municipal doit statuer de nouveau sur cette cession au profit de la SCI M2C.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser la vente d'une partie de la parcelle ZH 29 (500 m<sup>2</sup>) au prix de 10 €/m<sup>2</sup> au profit de la SCI M2C.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

la vente d'une partie de la parcelle ZH 29 (500 m<sup>2</sup>) au prix de 10 €/m<sup>2</sup> au profit de la SCI M2C.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

Pour copie conforme,  
Le Maire

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015  
Publication : 30/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*M. MADE*

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI QUATORZE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Eric MACE, Maire.

*Date de la convocation écrite : 8 avril 2015*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, MM. RUAU & BARTHE - Maire-Adjoint

MM. TURBAN, LENGLINE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRE, Mmes MARTIN, VITI, AUBEY, GUILBERT, MM. VETTER, TROCHERIE, MAUNOURY & Mme PERCHERON – Conseillers Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Mme MARY-ROUQUETTE (qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

M. le Dr ZAMARA

M. le Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme STANC (qui avait donné pouvoir à Mme VITI)

Mme JARRY (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme de GEYER d'ORTH (qui avait donné pouvoir au Dr MACE)

Mme GUEVEL BADOU (qui avait donné pouvoir à Mme PERCHERON)

M. BARBERA (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION  
n° 15-068**

DIRECTION DES  
SERVICES RESSOURCES  
SERVICE DES FINANCES

**PRODUITS IRRECOURABLES : ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET  
ANNEXE DU CAMPING**

Certains titres de recettes peuvent se révéler irrécouvrables, en raison de l'insolvabilité du débiteur, de la caducité de la créance ou de la disparition du débiteur.

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Madame le Receveur Municipal a transmis, à la commune, la liste des titres de recettes qui ne peuvent plus être recouverts et pour lesquels elle demande l'admission en non-valeur.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à la décision du Conseil Municipal.

Dans le cas présent, la recette à admettre en non-valeur s'élève à **120 €**. Il s'agit d'un usager qui a présenté un chèque impayé, en 2012. La Trésorerie de FALAISE estime que ses poursuites n'aboutiront pas.

En conséquence, il a été demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur un titre de recettes de 2012, pour un montant de 120 €, sur le budget annexe du Camping.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**ADMET**

la mise en non valeur d'un titre de recettes de 2012, pour un montant de 120 €, sur le budget annexe du Camping.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20150414-15-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2015

Publication : 29/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*Σωκ. ΗΑΟΕ'*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le